



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONSEIL

Cent quarantième session

Rome, 29 novembre – 3 décembre 2010

Rapport de la cent quatrième session du Comité du Programme
Rome, 25 – 29 octobre 2010

Table des matières

	Pages
Introduction	1
POINT 1: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER	1
Planification du programme et établissement des priorités	1
POINT 2: PRIORITÉS RELATIVES AUX ACTIVITÉS TECHNIQUES DE L'ORGANISATION DURANT L'EXERCICE 2012-13	1
POINT 3: STRATÉGIE DE L'ORGANISATION EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	3
Évaluation	3
POINT 4: ÉVALUATION STRATÉGIQUE DE LA PROGRAMMATION DE LA FAO PAR PAYS	3

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

POINT 5: ÉVALUATION DES ACTIVITÉS DE LA FAO EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN AFRIQUE	4
POINT 6: DEUXIÈME ÉVALUATION EN TEMPS RÉEL DES TRAVAUX DE LA FAO CONCERNANT LA GRIPPE AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE (PC 104/6) ET RÉPONSE DE LA DIRECTION	4
POINT 7: EFFICACITÉ DE LA FAO À L'ÉCHELLE DES PAYS: SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS RÉALISÉES APRÈS DES CONFLITS ET DANS DES PAYS EN TRANSITION (RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, SOUDAN ET TADJIKISTAN)	5
POINT 8: SUITE DONNÉE À L'ÉVALUATION INDÉPENDANTE DU RÔLE ET DES TRAVAUX DE LA FAO EN MATIÈRE DE STATISTIQUES	5
Mise en œuvre du PAI et intégration dans le PTB	6
POINT 9: ACCÈS AU PCT AU TITRE DE DONNS: CRITÈRE D'ADMISSIBILITÉ	6
POINT 10: EXAMEN PRÉLIMINAIRE DES ORGANES STATUTAIRES, EN PARTICULIER EN CE QUI CONCERNE LES ORGANES RELEVANT DE L'ARTICLE XIV ET LEUR RELATION AVEC LA FAO	6
Points permanents	6
POINT 11: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION DES NATIONS UNIES	6
<i>JIU/REP/2008/4 – Exécution nationale des Projets de coopération technique</i>	6
POINT 12: AMÉLIORATION DES MÉTHODES DE TRAVAIL ET DE L'EFFICACITÉ DU COMITÉ DU PROGRAMME	7
POINT 13: RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LA SUITE DONNÉE AUX PRÉCÉDENTES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DU PROGRAMME	7
POINT 14: DATE ET LIEU DE LA CENT CINQUIÈME SESSION	7
POINT 15: AUTRES QUESTIONS	7

RAPPORT DE LA CENT QUATRIÈME SESSION DU COMITÉ DU PROGRAMME

25 – 29 octobre 2010

Introduction

1. Le Comité soumet au Conseil le présent rapport de sa cent quatrième session.
2. Outre la Présidente, Mme Riikka Laatu (Finlande), étaient présents les représentants suivants des membres:

M. A. R. Ayazi (Afghanistan)	M. M. Valicenti (Canada)
M. C. A. Amaral (Angola)	M. M. Hosni (Égypte)
Mme M. del Carmen Squeff (Argentine)	M. C. Obama Ondo (Guinée équatoriale)
Mme E. Collins (Australie)	Mme S. Nilsson (Allemagne)
Mme S. Afroz (Bangladesh)	M. K. Shioya (Japon)
Mme M. van Dooren (Belgique)	Mme L. H. Coronel Correa (Paraguay)

3. La Présidente a informé le Comité que Mme Emily Collins avait été désignée pour remplacer M. Travis Power pour la session, en qualité de représentante de l'Australie. Un résumé des antécédents de Mme Collins figure dans l'additif au présent rapport¹.

POINT 1: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER²

4. L'ordre du jour et le calendrier modifié de la réunion ont été approuvés.

Planification du programme et établissement des priorités

POINT 2: PRIORITÉS RELATIVES AUX ACTIVITÉS TECHNIQUES DE L'ORGANISATION DURANT L'EXERCICE 2012-13³

5. Le Comité a recommandé que la préparation du PTB 2012-13 et le processus connexe d'établissement de priorités prennent pour point de départ les cadres de résultats approuvés dans le PMT 2010-13.
6. Le Comité a demandé au Secrétariat:
 - a) d'analyser les points communs figurant dans les recommandations et les orientations données par les conférences régionales, les comités techniques et les autres organes directeurs (par exemple le Conseil) sur les priorités afin de relier celles-ci aux objectifs stratégiques et aux résultats de l'Organisation;
 - b) de formuler des résultats régionaux pour 2012-13 afin qu'apparaissent les priorités par pays, sous-régionales et régionales et leurs contributions aux résultats de l'Organisation, en faisant en sorte que la formulation des résultats régionaux tienne compte des priorités indiquées lors des conférences régionales;

¹ CL 140/8 Add. 1.

² PC 104/1; PC 104/INF/1.

³ PC 104/2.

- c) de tenir compte des résultats des évaluations et des enseignements tirés de la première année d'exécution du PTB 2010-11.
 - d) de présenter des domaines proposés auxquels les programmes doivent donner une importance accrue ou moindre à l'intérieur des objectifs stratégiques et des résultats de l'Organisation ou entre eux, avec indication des ressources comparées avec celles de 2010-11, à insérer dans le PTB 2012-13.
7. Le Comité a demandé que des équipes stratégiques à l'échelle de l'Organisation se voient confier un rôle de chef de file afin:
- a) d'affiner les formulations du cadre des résultats pour le PTB 2012-13 compte tenu des priorités indiquées par les comités techniques et insérées dans les résultats régionaux, accompagnées des résultats des évaluations et des enseignements tirés de la première année d'exécution du PTB 2010-11;
 - b) d'améliorer le ciblage et l'établissement des priorités des travaux techniques à partir d'une analyse plus détaillée de l'assortiment approprié de fonctions essentielles à appliquer pour l'obtention des résultats de l'Organisation;
 - c) d'achever et d'améliorer la formulation des indicateurs et valeurs de référence des résultats de l'Organisation.
8. Le Comité a demandé à la Direction de faire en sorte que des mécanismes internes appropriés soient mis en place pour renforcer le rôle des équipes stratégiques et leur coordination afin de faire apparaître les priorités et les ressources nécessaires dans les résultats de l'Organisation figurant dans le PTB 2012-13;
9. Le Comité a demandé à la Direction de fournir une documentation au Comité du Programme pour sa session de février 2011, complétant les renseignements figurant dans le document PC 104/2, et comportant les éléments suivants:
- a) les résultats de la Conférence régionale pour le Proche-Orient, du Comité des pêches, du Conseil et du Comité de la sécurité alimentaire mondiale dans la matrice;
 - b) la relation entre les priorités indiquées par les conférences régionales et les comités techniques et les objectifs stratégiques et résultats de l'Organisation, ainsi que les résultats régionaux proposés;
 - c) l'indication des domaines proposés auxquels il faut donner une importance accrue ou moindre dans les résultats de l'Organisation pour l'exercice 2012-13, compte tenu également des enseignements tirés de la première année d'exécution du PTB 2010-11.
10. Le Comité a demandé à la Direction d'inviter les chefs des équipes stratégiques à assister à sa session de février 2011.
11. Afin d'établir un ensemble cohérent de priorités pour le prochain exercice, le Comité a recommandé que le Secrétariat:
- a) améliore encore la documentation présentée aux conférences régionales et aux comités techniques, en y ajoutant une description des domaines auxquels il faut accorder une importance accrue ou moindre dans les activités techniques de l'Organisation aux échelles mondiale et régionale, afin de favoriser une orientation plus structurée des priorités et de leur relation avec les divers objectifs stratégiques et résultats de l'Organisation ainsi qu'une approche plus uniforme de la rédaction des rapports;
 - b) veille à consulter les équipes stratégiques (régions et objectifs stratégiques) à l'heure de préparer les documents relatifs à l'établissement de priorités qui doivent être présentés aux conférences régionales et aux comités techniques.

12. À ce sujet, le Comité a rappelé qu'il appartenait au Président indépendant du Conseil de veiller au processus d'établissement de priorités de la FAO, en s'inspirant des usages observés pendant l'exercice en cours.

POINT 3: STRATÉGIE DE L'ORGANISATION EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS⁴

13. Le Comité du Programme a noté que la stratégie de l'Organisation en matière de renforcement des capacités était conforme aux attentes des Membres et qu'elle portait sur une partie très importante des activités de l'Organisation. Il a souscrit de manière générale à l'approche adoptée à l'échelle de l'Organisation et aux principes de la stratégie, mais il a fait part de sa grave préoccupation au sujet de l'absence de plan d'action bien défini pour la mise en œuvre de la stratégie de l'Organisation.

14. Compte tenu de la grande importance attachée à la stratégie de l'Organisation en matière de renforcement des capacités et à sa mise en œuvre, et dans le contexte général du processus de réforme, le Comité a demandé:

- a) que la stratégie de l'Organisation soit de nouveau présentée au Comité du Programme à sa session de mars 2011;
- b) que le document révisé contienne un plan de mise en œuvre portant sur les aspects suivants: i) durabilité des activités de la FAO en matière de renforcement des capacités; ii) rôles et fonctions des bureaux décentralisés; iii) insertion d'activités de renforcement des capacités dans le cadre de programmation par pays; iv) rôle de la coopération Sud-Sud; v) rôle des diverses sources de financement, notamment le PCT et les fonds fiduciaires; vi) rôle des partenariats; vii) unité d'action au sein de la FAO et viii) coordination entre les départements du Siège (y compris le Département de la coopération technique), les bureaux décentralisés et les équipes stratégiques, la coordination et la facilitation étant assurées par le Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation.

Évaluation

POINT 4: ÉVALUATION STRATÉGIQUE DE LA PROGRAMMATION DE LA FAO PAR PAYS⁵

15. Le Comité du Programme a examiné et apprécié le rapport d'évaluation et la réponse de la Direction.

16. Le Comité du Programme:

- a) a demandé à la Direction de la FAO de lui présenter, pour sa session d'octobre 2011, un document sur les *Directives pour la programmation par pays*. Il ne s'agirait pas d'un « Précis » de programmation par pays, mais il devrait être axé sur les politiques et principes liés à la programmation par pays. Il a été recommandé que le processus proposé en octobre: i) soit conçu de façon à être souple; ii) soit approuvé de façon définitive par les organes directeurs; iii) définisse clairement les liens avec le processus du PNUAD;
- b) a demandé que des éclaircissements soient donnés sur la façon dont l'enveloppe financière apparaîtrait dans le cadre de programmation par pays et que les étapes suivantes soient identifiées lors de l'insertion des activités d'urgence dans le cadre de programmation par pays;

⁴ PC 104/3.

⁵ PC 104/4; PC 104/4 Sup.1.

- c) a recommandé que les organes directeurs compétents suivent le calendrier des conférences régionales et reviennent sur cette question par la suite, lorsqu'une certaine expérience concernant le nouveau calendrier des sessions des organes directeurs aurait été acquise;
- d) a recommandé que les liens entre le projet du PAI relatif à la décentralisation, et en particulier les rôles et le fonctionnement des bureaux régionaux, sous-régionaux et de pays, soient soigneusement pris en compte lors de la préparation des *Directives pour la programmation par pays*;
- e) a recommandé que l'intégration du Programme de coopération technique (PCT) dans le cadre général de programmation par pays s'effectue progressivement et que les conférences régionales saisissent à cet égard l'occasion d'examiner cette question et d'émettre des recommandations en 2012.

POINT 5: ÉVALUATION DES ACTIVITÉS DE LA FAO EN MATIÈRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN AFRIQUE⁶

17. Le Comité du Programme a examiné et apprécié le rapport d'évaluation et la réponse de la Direction.

18. Le Comité du Programme a recommandé:

- a) que la FAO améliore à la fois l'efficacité et l'efficience des activités de renforcement des capacités en Afrique;
- b) que, dans le cadre de la stratégie globale de renforcement des capacités, la FAO:
 - i) assure la durabilité et un suivi efficace des activités; ii) fasse en sorte que les questions liées aux sexes soient prises en compte dans les activités de renforcement des capacités; iii) mette activement à profit les possibilités de partenariats et de coopération Sud-Sud; et iv) renforce les capacités des organisations de producteurs;
- c) que la FAO identifie des modalités optimales de production et de diffusion d'informations techniques en Afrique;
- d) que le rôle des bureaux décentralisés en Afrique en matière de renforcement des capacités soit soigneusement pris en compte, dans le cadre également du processus de décentralisation;
- e) qu'une attention particulière soit consacrée aux activités visant à renforcer les capacités des institutions en Afrique qui ont un impact à long terme, y compris les activités de production et de diffusion d'informations techniques;
- f) que le rôle du Programme de coopération technique (PCT) dans le renforcement des capacités soit réexaminé et que le PCT soit utilisé de façon plus stratégique, notamment afin de donner suite aux projets en cours, étant donné que le renforcement des capacités en Afrique peut nécessiter un appui et des ressources extrabudgétaires à long terme.

POINT 6: DEUXIÈME ÉVALUATION EN TEMPS RÉEL DES TRAVAUX DE LA FAO CONCERNANT LA GRIPPE AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE (PC 104/6) ET RÉPONSE DE LA DIRECTION⁷

19. Le Comité du Programme s'est félicité de la qualité et de l'efficacité du rapport d'évaluation et de la réponse de la Direction. Il a demandé que la FAO lui présente à sa session de mars 2011:

⁶ PC 104/5; PC 104/5 Sup.1.

⁷ PC 104/6; PC 104/6 Sup. 1.

- a) un plan de travail classant les activités par ordre et par priorité pour la période 2011-2015, accordant une attention particulière aux propositions concernant la période immédiate et comprenant des informations – selon le système à trois axes de budget intégré – sur le financement actuel, les besoins de financement futurs et des options de financement possibles, et promouvant en particulier le domaine d'action prioritaire relatif aux menaces transfrontières pesant sur la production, la santé et l'environnement (DAP-EMPRES);
- b) le plan doit mettre en avant l'avantage comparatif de la FAO et adopter une approche élargie et multidisciplinaire qui s'appuie sur les travaux menés sur la grippe aviaire hautement pathogène;
- c) les éléments à prendre en compte dans le plan sont: i) les questions de durabilité; ii) la prise en main par les pays et les perspectives régionales; iii) la participation du secteur privé, y compris le rôle d'« intermédiaire désintéressé » qui peut être joué par la FAO; iv) une approche fondée sur les risques; v) la transition entre les interventions d'urgence et les activités de développement; et vi) les possibilités de partenariats, notamment la coopération avec les gouvernements nationaux, les organisations régionales et sous-régionales et les banques de développement.

POINT 7: EFFICACITÉ DE LA FAO À L'ÉCHELLE DES PAYS: SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS RÉALISÉES APRÈS DES CONFLITS ET DANS DES PAYS EN TRANSITION (RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, SOUDAN ET TADJIKISTAN)⁸

20. Le document faisait suite à une demande faite par le Comité du Programme à sa quatre-vingt-dix-neuvième session. Le Comité avait émis le vœu de recevoir des rapports de synthèse qui indiqueraient les enseignements communs à tirer d'évaluations conduites dans des pays de type similaire. Le Comité a examiné le document et la réponse de la direction et s'en est déclaré satisfait.

21. Le Comité a recommandé que soient rapidement mises en œuvre les recommandations énoncées dans le rapport de synthèse, qui visaient à assurer une liaison harmonieuse entre relèvement et développement, en particulier: i) un rôle de premier plan et une présence renforcée de la FAO au niveau des pays; ii) une bonne coordination entre la FAO et les autres acteurs; iii) la promotion des conditions nécessaires à la pérennité des activités; et iv) la prise en compte des questions de parité hommes-femmes.

22. À cet égard, le Comité a accepté les recommandations présentées dans la publication SOFI 2010, *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde – Combattre l'insécurité alimentaire lors des crises prolongées (SOFI 2010)*, telles qu'approuvées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) à sa trente-sixième session.

POINT 8: SUITE DONNÉE À L'ÉVALUATION INDÉPENDANTE DU RÔLE ET DES TRAVAUX DE LA FAO EN MATIÈRE DE STATISTIQUES⁹

23. Le Comité du Programme a apprécié les progrès accomplis en matière de mise en œuvre des recommandations de l'Évaluation.

⁸ PC 104/7 et PC 104/7 Sup.1.

⁹ PC 104/INF/3.

Mise en œuvre du PAI et intégration dans le PTB

POINT 9: ACCÈS AU PCT AU TITRE DE DONNÉS: CRITÈRE D'ADMISSIBILITÉ¹⁰

24. Le Comité du Programme a examiné les quatre options proposées par le Secrétariat pour résoudre les incohérences créées par la situation des pays qui appartenaient à deux catégories de pays, ceux nécessitant une attention particulière pour l'aide du PCT et ceux à revenu élevé.
25. Le Comité du Programme a recommandé que l'on procède à des consultations régionales afin de disposer des vues des régions et de formules plus précises (par exemple, des solutions de remboursement progressif) pour la prochaine session ordinaire du Comité, au sujet de deux options possibles:
- *Option 1*: un pays entrant dans la catégorie « attention spéciale » peut bénéficier de l'assistance du PCT au titre de don intégral, même si ledit pays figure également sur la liste des pays en développement à revenu élevé et des pays développés;
 - *Option 2*: un pays entrant dans la catégorie des pays à revenu élevé ne peut bénéficier d'une aide nationale non urgente du PCT que moyennant un remboursement intégral des coûts, même s'il figure aussi sur la liste des pays de la catégorie « attention spéciale ».
26. Le Comité a recommandé que les groupes régionaux s'adressent au Président indépendant du Conseil pour obtenir sa médiation, si aucune solution ne peut être trouvée.

POINT 10: EXAMEN PRÉLIMINAIRE DES ORGANES STATUTAIRES, EN PARTICULIER EN CE QUI CONCERNE LES ORGANES RELEVANT DE L'ARTICLE XIV ET LEUR RELATION AVEC LA FAO¹¹

27. Le Comité du Programme a noté que, après examen de la question par le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) et le Conseil, le Secrétariat entamerait un processus de consultation avec les membres des organes relevant de l'Article XIV sur des questions pertinentes concernant leur relation avec l'Organisation, y compris des ajustements éventuels à des procédures existantes. Le Comité a noté également que ce processus de consultation, qui a déjà été lancé auprès de certains organes relevant de l'Article XIV, serait conduit sur la base de l'examen effectué par le CQCJ et complété, le cas échéant, par un questionnaire mettant en exergue les questions énoncées dans le document PC 104/9. Le Comité a recommandé que le processus de consultation s'achève et a dit attendre avec intérêt le rapport qui doit lui être communiqué à ce sujet.
28. Le Comité a demandé que lui soient soumises toutes les propositions entraînant des modifications des instruments portant création des organes relevant de l'Article XIV de l'Acte constitutif, afin qu'il puisse examiner leur incidence sur le programme et les politiques avant que les organes directeurs pertinents de la FAO ne les examinent à leur tour.

Points permanents

POINT 11: RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION DES NATIONS UNIES

JIU/REP/2008/4 – Exécution nationale des Projets de coopération technique¹²

29. Le Comité du Programme a pris note de ce rapport.

¹⁰ PC 104/8.

¹¹ PC 104/9.

¹² CL 140/INF/7.

POINT 12: AMÉLIORATION DES MÉTHODES DE TRAVAIL ET DE L'EFFICACITÉ DU COMITÉ DU PROGRAMME

30. L'examen de ce point a été reporté à la session de mars 2011.

POINT 13: RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LA SUITE DONNÉE AUX PRÉCÉDENTES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DU PROGRAMME¹³

31. Le Comité a pris note de ce rapport.

POINT 14: DATE ET LIEU DE LA CENT CINQUIÈME SESSION

32. Le Comité du Programme a été informé que sa cent cinquième session aurait lieu à Rome les 8 et 9 février 2011.

POINT 15. AUTRES QUESTIONS

33. Le Comité du Programme a recommandé de modifier l'ordre des points inscrits au calendrier provisoire de la cent quarantième session du Conseil de sorte que les rapports des conférences régionales et des comités techniques soient présentés avant celui du Comité du Programme, une recommandation qu'approuvait le Président indépendant du Conseil.

¹³ PC 104/INF/4.